

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage

COMMUNIQUÉ DE MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES » DES SOCIÉTÉS TOLOMEI PARTICIPATIONS et QATAR LUXURY GROUP -FASHION SPC

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

LE TANNEUR

INITIÉE PAR

Les sociétés TOLOMEI PARTICIPATIONS et QATAR LUXURY GROUP -FASHION SPC

Agissant de concert

ET PRÉSENTÉE PAR



Etablissement présentateur et garant

Termes de l'Offre Publique de Retrait :

Prix de l'Offre Publique de Retrait : 4,30 € par action Le Tanneur & Cie (LTC)

Durée de l'Offre Publique de Retrait : 10 jours de négociation



Le présent communiqué a été établi et diffusé par les sociétés TOLOMEI PARTICIPATIONS et QATAR LUXURY GROUP -FASHION SPC en application des articles 231-27 1° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité prise le 8 novembre 2022, apposé le visa n°22-433 en date du 8 novembre 2022 sur la note d'information des sociétés TOLOMEI PARTICIPATIONS et QATAR LUXURY GROUP -FASHION SPC, agissant de concert, relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions LE TANNEUR & CIE non encore détenues par TOLOMEI PARTICIPATIONS et QATAR LUXURY GROUP -FASHION SPC.

Le document « Autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables » des sociétés TOLOMEI PARTICIPATIONS et QATAR LUXURY GROUP -FASHION SPC a été déposé auprès de l'AMF le 8 novembre 2022 et mis à la disposition du public le 9 novembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n°2006-07 relative aux offres publiques en date du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 29 avril 2021.

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions LE TANNEUR & CIE visées par l'Offre Publique de Retrait qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à TOLOMEI PARTICIPATIONS et QATAR LUXURY GROUP -FASHION SPC, moyennant une indemnisation égale au prix proposé dans le cadre de l'offre publique de retrait (soit 4,30 euros par action LTC), nette de tous frais.

Le document « Autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables » de TOLOMEI PARTICIPATIONS et de QATAR LUXURY GROUP -FASHION SPC (et la note d'information) sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de TOLOMEI (www.tolomei.fr) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de :

TOLOMEI PARTICIPATIONS
7-9 rue Tronchet
75008 Paris

NATIXIS
30 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

Avertissement

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente de titres LE TANNEUR & CIE. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance de la note d'information mentionnée dans ce communiqué, ainsi que de toute modification ou de tout supplément apporté(e) à ce document, dans la mesure où celui-ci contient des informations importantes sur l'opération proposée ainsi que sur d'autres sujets connexes. Ni TOLOMEI PARTICIPATIONS, ni QATAR LUXURY GROUP -FASHION SPC, ni leurs actionnaires et conseils ou représentants respectifs n'acceptent une quelconque responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent communiqué ou de son contenu, ou plus généralement afférente au communiqué.